La première, c'est de perpétuer, à son profit cette fois, cette légende du bon anarchiste qui commet des crimes épouvantables pour le bien et le progrès de l'humanité; la seconde, marquée au coin d'un intérêt plus personnel, c'est de se sauver — en dépit d'un orgueil très manifeste — de sauver sa tête en contestant l'intention homicide.

Nous allons voir ce qui doit rester, après un examen rapide des faits :

D'abord, il est constant que lorsque Vaillant a quitté Choisy-le-Roi pour préparer son attentat, il n'était nullement acculé au crime par la misère.

Ce qui le poussa, semble-t-il, c'est le désir de se mettre en relief. De là, ces photographies qu'il fait faire, ces lettres à M. Paul Reclus, où il emploie un orgueilleux tutoiement, où il s'excuse, dès le matin du 9 décembre, de n'avoir pu l'avertir du coup qu'il a médité, par laquelle il lui annonce l'envoi du premier chapitre de ce fameux manuscrit, où il doit tout passer en revue, depuis l'atome jusqu'à l'astre, avec prière seulement de mettre le style au point!

L'orgueil, toujours l'orgueil. Il a la responsabilité complète et c'est la dépravation morale qui l'a poussé au crime. N'est-ce pas volontairement qu'il s'est laissé envahir par les idées mauvaises qui ont développé en lui l'orgueil et le sens de l'envie. Aujourd'hui il en fait l'apologie, et s'en flatte sous l'invocation d'un idéal.

Mais il i'égalise aussi tous les voleurs les plus ordinaires, ceux qui assassinent par cupidité immédiate, ce sont des anarchistes; c'est la mode. Vaillant n'a pas inventé cela. Il faut mettre le frein à la meute de ces révoltés qui menacent la société toute entière.

La pitié! nous dira-t-on. C'est un admirable sentiment, mais pour l'invoquer, il faut d'abord l'admettre. Il ne faut pas la réclamer la menace à la bouche. Mettons-nous en garde contre nous même, nous sommes trop tentés de céder à ces revendications sociales. A mesure que la pitié gagne nos cœurs les revendications augmentent.

L'attentat que vous allez juger, c'est un attentat contre la Chambre des députés d'un pays où nous avons le suffrage universel, où les efforts de tous, tendent à améliorer le sort des misérables.

Soyez sans pitié, soyez inexorables dans la liberté de vos consciences d'honnêtes hommes et de citoyens.

Tout le monde a fait son devoir. J'ai fait le mien, faites le vôtre.

LA DÉFENSE

Après quelques minutes de nouvelle suspension d'audience, Me Labory se lève et de sa voix chaude, dit :

« Messieurs les jurés, je ne vous étonnerai pas en vous disant que je ne me faisais pas illusion sur le réquisitoire de M. le procureur général.

Avant ces débats, l'opinion publique toute entière était déjà avec M. le procureur général. Elle changera quelque peu lorsqu'elle connaîtra ce que vous savez déjà de ces débats.

Elle changera tout à fait lorsqu'elle connaîtra ce qui me reste à vous dire sur cette idée que le crime de Vaillant est un crime d'exception, crime politique, ou encore, simple querelle de mots, crime social, en tout cas. Ce que Vaillant a voulu, c'est frapper le plus haut pouvoir de l'Etat; c'est montrer aux députés qu'ils ont toujours une bombe de Damoclès au-dessus de leur tête.

Le cri qu'il a poussé ce n'est pas le cri du prolétariat moderne, mais l'éternel cri de la souffrance humaine.

Et Me Labory, expose l'existence de Vaillant, enfant abandonné, que le père ne veut pas reconnaître, que la mère, mariée à un autre homme repousse.

Condamné pour vagabondage, le voilà seul, absolument seul, sans personne qui lui vienne en aide. Il cherche du travail, ce gamin de dix ans, et il travaille.

A Charleville, il est condamné à dix jours de prison mais pourquoi? Pour avoir fait un déjeuner de 90 centimes chez un restaurateur sans avoir de quoi payer.

Plus grand, il va chercher fortune en Algérie et, là encore, il travaille et, s'il est encore condamné, c'est pour un vol d'une paire de bottines, dont il n'était pas coupable. Encore une condamnation à Marseille pour avoir bu une gorgée à même d'une barrique de vin sur le port. Depuis cette époque, il lutte contre les difficultés de la vie sans avoir jamais à rendre de compte à la police.

Un certain temps, il se reprend à l'espérance pendant son séjour dans l'Amérique du Sud. Mais là encore, il ne peut gagner sa vie et se retrouve en France dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de sa compagne et de son enfant.

Il a voulu faire un acte de violence contre la société responsable de sa misère et de la misère des siens. Ce n'est pas là un crime vulgaire. Et lorsque par bonheur, il n'y a pas la mort de personne à déplorer, il ne peut être question de la peine de mort.

Le verdict du jury ne sera pas un acte de colère et de vengeance, ce sera une leçon; une leçon de sagesse, de modération et de moralité publique.

Votre verdict, commenté par mes paroles, dit en terminant Me Labory, signifiera: Aimez-vous au lieu de vous déchirer. Voilà le vrai cri socialiste!

La plaidoirie de Me Labory, vraiment remarquable, est accueillie par des applaudissements.

Vaillant est emmené et le jury rentre dans la salle des délibérations.

Il en sort au bout de cinq à six minutes à peine.

LE VERDICT

Le jury déclare Vaillant coupable d'homicide sur la personne de MM. (ici les noms des personnes atteintes).

Egalement à la majorité le jury déclare que Vaillant a agi avec préméditation.

Sur la question de tentative de destruction d'édifice, le jury se prononce négativement.

Le verdict est muet sur les circonstances atténuantes.

L'ATTITUDE DE VAILLANT

Vaillant est ramené.

Lorsque le Président lui demande s'il a quelque chose à dire sur l'application de la peine, Me Labori souffle à Vaillant : « C'est la peine de mort. »

Vaillant s'écrie d'une voix ferme : « La mort! »

Puis, se tournant vers les jurés : « Je vous remercie, dit-il. »

Pendant que la Cour délibère, Vaillant serre la main à son défenseur. Il fait à des compagnons, dans le fond de la salle, le geste significatif de se trancher la tête.

CONDAMNATION A MORT

La Cour condamne Vaillant à la

PEINE DE MORT

Le condamné ne bronche pas et au moment où les gendarmes l'emmènent, il pousse le cri de : « Vive l'anarchie! »

Vaillant refuse le pourvoi

Nous apprenons que Vaillant, malgré les instances de son défenseur, Me Labory, a refusé de signer son pourvoi en cassation.

Une lettre de l'abbé Lemire
AU DÉFENSEUR

L'abbé Lemire adresse à Me Labori, le défenseur de Vaillant, la lettre suivante, qu'il commun que aux journaux :

10 janvier 1894.

Monsieur et cher Maître,

Député, il est de mon devoir de ne point me séparer de mes collègues quand il s'agit de l'inviolabilité de la représentation nationale.

Mais, victime principale de l'attentat, je tiens à faire savoir par vous à l'homme qui m'a frappé que je n'ai au cœur pour lui que des sentiments de pardon.

Et je voudrais, Monsieur, par vous encore, supplier la justice de mon pays de ne pas se montrer inexorable et de laisser à l'égaré le temps de comprendre et de se repentir.

Recevez Monsieur et cher maître, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. LEMIRE.

Chez Madame Marchal

Un de nos rédacteurs s'est rendue dans la soirée à Choisy-le-Roi et a appris à Mme Marchal la fatale nouvelle qu'elle ignorait encore. Des voisines attirés par la curiosité se trouvaient dans le petit logement. Sidonie, la fille de Vaillant, dormait à poings fermés.

Mme Marchal s'est livrée à toutes sortes de démonstrations excentriques. Elle a pleuré, ri aux éclats, comme prise de folie.

Puis elle s'est écriée : Eh bien, j'irai le jour de l'exécution crier devant la guillotine : Vive Vaillant! Vive l'anarchie! »

L'impression chez les anarchistes

Un de nos collaborateurs s'est rendu chez le compagnon Duprat qui tient un cabaret rue Rahey, pour recueillir l'impression des anarchistes.

— Le verdict était prévu, a dit M. Duprat, mais il produira tout le contraire de ce qu'on en attend. Rien n'arrêtera la propagande par le fait.

Dans le monde politique

Nous avons interrogé un certain nombre d'hommes politiques au sujet du verdict rendu par le jury contre Vaillant.

Voici les déclarations qui nous ont été faites :

M. Ernest Roche

M. Ernest Roche, député socialiste de Paris. — Ce verdict est malheureux, car enfin il n'y a pas eu morts d'hommes. Le jury a eu peur d'être taxé de lâcheté. La Chambre ferait un acte de générosité en demandant elle-même la grâce de Vaillant.

M. Jules Simon

M. Jules Simon. — Nous autres qui passons notre vie à écrire, nous ne pouvons que repousser ceux qui remplacent les paroles par des actes.

La presse a eu grand tort d'essayer d'atténuer l'action de Vaillant.

M. Lockroy

M. Lockroy, auquel nous apprenons qu'un certain nombre de ses collègues de la Chambre ont décidé de s'employer pour obtenir la commutation de peine nous dit : « Cette initiative est pleine de générosité mais elle prépare de graves embarras à M. le Président de la République. »

M. Cluseret

M. Cluseret. — « Les jurés n'avaient pas le droit de condamner Vaillant à mort puisqu'il n'y a pas eu mort d'homme. »

M. de Mahy

M. de Mahy, vice-président de la Chambre : — « Les jurés de la Seine n'ont fait que leur devoir. Il ne pouvait en être autrement. »

M. Clovis Hugues

M. Clovis Hugues : « Il est bien extraordinaire qu'on ait condamné à mort un homme qui n'a pas tué. Cet homme est victime de ce qu'il a mal digéré ce qu'il avait lu. On n'a pas le droit de tuer pour une mauvaise digestion. Ce qu'il y aurait à faire, c'est que les députés blessés par Vaillant, signent son recours en grâce. Il faut répondre par l'Amour à la Haine.

M. Zola

M. Emile Zola : « La Société a le droit de se défendre. »

L'abbé Lemire

M. l'abbé Lemire : « J'ai écrit à Me Labori pour le supplier de faire l'impossible pour que la justice ne soit pas inexorable envers un malheureux.

⁂

Plusieurs autres députés que nous avons consultés nous ont dit que le jury avait fait son devoir.

LES JOURNAUX

Le Gaulois approuve la condamnation de Vaillant.

La Petite République dit : « Pour mettre un terme à ces colères sociales, à leurs conséquences funestes, il ne suffit pas d'un verdict. Vaillant est condamné.

Il n'en est pas moins vrai qu'à chaque heure périssent de froid et meurent de faim des femmes, des vieillards et des enfants. Il faut faire des réformes sociales; voilà la seule solution. »

La caisse de retraites des mineurs

Paris, 10 janvier. — Une importante réunion de mineurs a été tenue dimanche soir à la Ricamarie, près de Saint-Etienne.

Les délégués de tous les syndicats de mineurs ont rendu compte de leur entrevue avec la commission parlementaire au sujet de la question de la caisse de retraite des mineurs.

La réunion a voté des félicitations aux délégués et au groupe des députés socialistes qui ont promis de présenter prochainement une proposition de loi sur une retraite plus favorables aux ouvriers.

La réunion, au nom de la Fédération des mineurs de France, a fixé la réunion du prochain congrès national des mineurs au mois de mai.

La réunion aura lieu à Graissessac, centre houillier du département de l'Hérault.

Le baron de Morenheim

Paris, 10 janvier. — On lit dans le *Courrier du Soir :*

Il est exact que le baron de Morenheim sera retenu en Russie pour de hautes fonctions, récompense très légitime de sa belle et sympathique campagne diplomatique qu'il a conduite au milieu de nous avec un talent et un patriotisme qui ont profondément touché son souverain.

Seulement on ignore encore dans le monde diplomatique qu'elle sera la mission de l'éminent diplomate.

Application de la loi sur les explosifs

Montluçon, 10 janvier. — Dix des individus arrêtés à la suite des perquisitions faites dans les bassins houillers dans l'Allier ont été jugés aujourd'hui. Ils étaient poursuivis pour distribution illégale d'explosifs. Neuf d'entre eux ont été condamnés à six jours de prison et le dixième sur lequel on avait trouvé un paquet de cartouches Lebel en est quitte avec sept francs d'amende.

M. Cambon à Paris

Paris, 10 janvier. — M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie est arrivé aujourd'hui à Paris. Il doit conférer avec le Ministre de l'Intérieur sur le budget algérien et avec le Ministre de la Guerre pour la réglementation des milices de la région du Souab.

A ce propos nous pouvons dire qu'aucune expédition n'est en préparation malgré les bruits qui ont été répandus dans quelques journaux.

LE VICAIRE ASSASSIN

Laval, 10 janvier. — L'abbé Bruneau, l'assassin du curé Bridot est non-seulement accusé d'incendies et de vols à Astille mais aussi d'un autre crime commis à Laval le 15 juillet dernier. Il aurait assassiné une fleuriste, la veuve Bourdais, qu'il visitait souvent et à laquelle il achetait des fleurs.

On rappelle que ce soir-là, non loin du théâtre du crime, un individu était entré en pourparlers avec un cocher pour se faire conduire précisément à Entrammes. Il était 9 h. 1/2 du soir, et c'est à cette heure que le crime a dû être commis.

Nouvelles Étrangères

L'AGITATION EN ITALIE
Nombreux morts et blessés

Bari, 10 janvier. — De grands désordres viennent de se produire à Corato. La foule assiégeant la mairie, a lancé des pierres contre la troupe, qui a fait feu.

Il y a plusieurs morts et de nombreux blessés.

TROUBLES À PRAGUE

Prague, 10 janvier. — De violentes manifestations ont eu lieu hier. Plus de 3.000 personnes ont parcouru les rues en criant : « Vive la sociale! Vive l'anarchie. » On a lancé des pierres et des débris de glaces à la police. Il y a de nombreux blessés.

Incendie à l'Exposition de Chicago

Chicago, 10 janvier. — Un immense incendie a éclaté à l'Exposition de Chicago et occasionné de grands dégâts aux produits français. *Le commissaire français va intenter à* la Ville une action en dommages-intérêts.

LA BELGIQUE

UN ÉCROULEMENT A GAND
NOMBREUSES VICTIMES

Un terrible accident s'est produit à l'ancienne usine Van der Kerhove incendiée il y a quelques années. Hier vers cinq heures de l'après-midi on en commençait la démolition, mais les murs sans soutiens qui étaient lézardés depuis longtemps se sont abattus sur les travailleurs qui étaient très nombreux.

Aux cris lamentables des victimes on accourut et les travaux de sauvetage commencèrent aussitôt.

On a retiré onze victimes dont trois morts; les autres sont grièvement blessés.

LE CANAL DU NORD

Les sénateurs et députés républicains du Pas-de-Calais ont fait, hier mercredi, une nouvelle démarche auprès de M. le Ministre des travaux publics.

Voici le procès-verbal de cette entrevue qui nous est communiqué :

M. Jonnart, ministre des travaux publics, a reçu hier matin, à dix heures, les sénateurs et députés du Pas-de-Calais, ainsi que la députation du Comité d'action qui s'est constitué à Béthune en vue du développement de la production du bassin houiller du Pas-de-Calais.

M. le préfet a présenté la délégation. M. Déprez, sénateur, président du comité, a exposé avec force la nécessité d'étendre le rayon dans lequel la production houillère du bassin du Nord peut s'écouler.

La richesse de nos gisements et la dernière hausse des charbons ont encouragé les Compagnies à créer un assez grand nombre de nouveaux sièges d'extraction.

Pour que la production de ces nouveaux puits, qui est prochaine n'encombre pas le marché du Nord et puisse disputer à l'importation étrangère une partie du terrain que celle-ci approvisionne encore en France, il est urgent de solliciter des pouvoirs publics des mesures de protection pour l'industrie nationale.

M. Déprez a indiqué notamment : l'abaissement des tarifs de transport de la houille sur les voies ferrées; l'emploi des charbons français de préférence aux charbons étrangers par les Compagnies de chemins de fer et notamment par les chemins de fer de l'Etat; enfin le creusement du Canal du Nord, que notre région attend avec impatience depuis tant d'années.

M. le Ministre a fait à la démarche de la délégation l'accueil le plus bienveillant. Il a montré qu'il avait étudié déjà, de la façon la plus approfondie, les questions qui lui étaient soumises. En ce qui concerne les chemins de fer, il a indiqué ce qui était déjà fait et ce qu'il se proposait de faire encore dans la limite de ce qui était possible, sans aggraver les charges du budget.

Quand au canal du Nord, il a dit qu'il n'y avait plus à se préoccuper du côté technique, qui était suffisamment étudié; mais que depuis que la situation budgétaire a obligé de restreindre les grands travaux publics, un projet aussi considérable que celui du canal du Nord ne peut être présenté au Parlement avec des chances de succès que si les intéressés font des offres de concours importantes; que c'est ce concours qu'il s'agit de déterminer en ce moment et que l'affaire ne peut être utilement traitée que lorsque le Ministre aura pu obtenir sur ce point les indications qu'il a demandées.

Les délégués ont quitté le ministre en le remerciant des assurances de sollicitude qu'il leur avait données pour les intérêts de la région à laquelle tant de liens le rattachent.

LE GRAND COMPLOT POLICIER
des mines de Béthune

Nous recevons d'un de nos correspondants particuliers de Mazingarbe les curieux renseignements qui suivent sur l'affaire du grand complot policier dénoncé avec tant de fracas par la *Petite République*, le *Réveil du Nord*, et leurs amis Basly et Detouquet :

Mazingarbe, 9 janvier 1894.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je viens de lire à l'instant l'article publié par le *Réveil du Nord* sous la rubrique « Un policier à Mazingarbe ».

Le nommé Adams ou Harpillard doit être, à mon avis, un agent de la sûreté mais sa mission n'est pas du tout celle que le *Reveil du Nord* lui attribue.

Je vais tâcher de vous donner les renseignements le plus clairement possible.

Au mois de novembre dernier, on expédiait de l'usine parisienne le *Progrès* des fûts de 3,6 qui étaient bientôt retournés comme contenant des alcools mauvais goûts. On ne put savoir comment la chose était arrivée. Le *vice-président du conseil d'administration* de la société étant venu faire une enquête sur les lieux, décida je crois, et je pourrais même dire que j'en suis presque sûr, de faire venir un agent de la sûreté de Paris, chargé de faire une enquête discrète.

Trois ou quatre jours après arrivait M. Félix Adams ou Harpillard qui fut employé au magasin où il était à même de surveiller les fûts.

Cet agent répond bien au signalement du *Réveil du Nord* et c'est le maire en personne qui est venu constater sa présence à l'usine.

Jusqu'à présent, l'agent n'a pas pu découvrir le coupable; mais moi je trouve que la mission dont a été chargé l'agent est très honorable, au contraire, car non seulement c'est une perte assez considérable pour les fabricants, mais les soupçons pèsent sur tous les honorables ouvriers qui travaillent à l'usine.

Vous voyez donc bien que cet agent n'est pas venu pour fomenter des désordres dans notre paisible village de Mazingarbe.

J'apprends d'ailleurs qu'il repart pour Paris. Grâce à la *Petite République* et au *Réveil du Nord*, l'impunité sera ainsi assurée à l'auteur des méfaits que je vous ai indiqués.

L'INAUGURATION
de la ligne de Don à Templeuve

C'est hier matin, à 5 heures, qu'a été inaugurée la nouvelle voie ferrée de Don à Templeuve. Le train, qui emportait les principaux chefs de la Compagnie du Nord, a quitté la gare à 5 heures et s'est dirigé sur Don en passant par Templeuve et Seclin; puis il est revenu à Lille par les mêmes gares.

Le service est organisé de façon que : 1° huit trains partiront de Lille pour Seclin en passant par Templeuve; sur ces huit *trains, quatre reviendront à Lille par Don et* Haubourdin et quatre par Wattignies et Ronchin;

2° huit trains se rendront de Lille à Seclin par Haubourdin et Don, sur lesquels quatre rencontreront par Templeuve et les quatre autres par Wattignies et Ronchin.

Chronique Locale

ROUBAIX

Funérailles. — Mercredi matin, en l'église du Saint-Rédempteur, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de Mme Seulin, née Irma Pruvost, institutrice-adjointe à l'école communale du Pile.

Dans le cortège, derrière le clergé, en avant du corps, figuraient toutes les élèves de l'école du Pile, au nombre d'environ 300.

Puis venaient des groupes de jeunes filles en noir, couvertes d'un voile blanc, portant les couronnes.

D'abord celle offerte par les institutrices de Roubaix, qui était superbe. Puis celles offertes par les institutrices de l'école du Pile, collègues de la défunte, par les élèves du cours de coupe, par tous les enfants de l'école et par la famille.

Après le corps venaient les membres de la famille puis M. Trannoy, adjoint au maire de Roubaix, M. Minet, inspecteur primaire; M. Gernez, directeur de l'Institut Turgot; M. Clément Durant, délégué cantonal.

Tout le personnel enseignant de l'école de la rue Pierre-de-Roubaix dont le mari de la défunte fait partie.

Deux délégués de chacune des écoles primaires de garçons, parmi lesquels la plupart des directeurs; deux délégués de chacune des écoles primaires de filles et maternelles, parmi lesquelles, la plupart des directrices.

Au cimetière, Mlle Detille, directrice de l'école où professait la défunte, a prononcé d'une voix émue le discours suivant :

C'est avec un sentiment de profonde douleur, qu'au nom du personnel enseignant de Roubaix, je viens, au bord de cette tombe, rendre un dernier et suprême hommage à Mme Seulin, née Irma Pruvost, et exprimer les vifs regrets que nous cause sa mort prématurée.

Irma Pruvost fit ses études à l'Ecole primaire supérieure de Lille où, estimée de ses maîtresses et de ses condisciples, elle obtint rapidement ses diplômes.

Nommée institutrice en 1886, elle professa pendant près de 7 ans. Durant cinq années, elle fut ma collaboratrice, je puis dire qu'elle aima ses fonctions et qu'elle s'y consacra toute entière. Maîtresse intelligente et laborieuse, elle se fit remarquer par ses aptitudes pédagogiques.

D'un caractère ferme et énergique elle assura le succès du cours de coupe annexé à l'Ecole, et dont elle fut le 1er professeur.

Cette fermeté et cette énergie ne l'ont pas quittée, même au milieu de ses plus cruelles souffrances; les personnes qui l'ont approchée pendant sa maladie parleront de sa résignation et de son courage.

L'enseignement primaire perd en elle une institutrice au cœur droit, à l'esprit élevé, et aux sentiments généreux.

Qu'il me soit permis d'exprimer à son époux, si cruellement éprouvé, à sa mère qui la chérissait tant et à sa sœur éplorée, combien nous prenons part au malheur qui les frappe.

La pauvre enfant qu'elle laisse sur la terre, et qui n'aura pas eu le bonheur de connaître sa mère, a toutes nos sympathies.

Plus tard, si l'avenir est à nous, nous lui dirons que celle qui lui donna le jour, fut fille dévouée, et institutrice modèle.

Au nom du corps enseignant de Roubaix, au nom de nos amies dont je traduis ici la pensée, recevez chère collaboratrice et collègue notre dernier adieu.

Adieu! chère Irma Pruvost; nous garderons fidèlement votre souvenir. Adieu!

Ce discours a été écouté dans un silence religieux par l'assistance recueillie, et bien des yeux se sont mouillés de larmes, en songeant à cette jeune femme de 27 ans, qui était il y a quelques mois à peine pleine de vie et de santé, et qu'une cruelle maladie a enlevé si prématurément à l'affection des siens.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret hier matin, la mort de M. Castelain, lieutenant d'infanterie de marine.

M. Castelain avait perdu ses parents étant très jeune, et il avait été élevé à l'hospice de Roubaix.

Après de brillants examens, il fit la campagne du Tonkin et c'est avec le grade de lieutenant de marine qu'il mourut à Ouidah (Dahomey) où il avait été envoyé en mission avec cinq officiers pour dresser la carte du Dahomey.

M. Castelain était né à Roubaix le 26 avril 1863. Il était par conséquent âgé de 31 ans.

A chacun son dû. — Le *Journal de Roubaix* a le tort, chaque fois que nous publions des renseignements qui ne sont pas connus de lui, de laisser percer trop apparemment son mécontentement.

Avant-hier le fait se produisait à propos du vol commis chez les époux Grimonprez-Lerfebvre, aux *Ballons*.

Hier, c'était à l'occasion du triple sauvetage de dimanche soir, au Pont de la République, que nous avons raconté sur lui. Il a inséré alors en quelques lignes dans lesquelles transpira sa méchante humeur, la déclaration de Deschryver, sans avoir même pris la peine de se renseigner plus exactement près d'autres témoins honorables et désintéressés.

Si le reporter du *Journal de Roubaix* avait fait son enquête d'une façon plus complète il eut appris que non seulement Deschryver avait abandonné sa fille pour se sauver de l'autre côté du canal, mais qu'à peine sorti de l'eau d'où l'avait courageusement tiré M. Jacob Korswadgen, son premier soin fut de s'informer non pas de son enfant mais de son chien.

Les personnes présentes indignées, lui firent même une verte remontrance.

Quant au rôle courageux de M. Victor Lejeune nous n'insisterons pas davantage, néanmoins nous maintenons formellement qu'il a d'abord sauvé M. Clayes, l'ami de Deschryver, qui perdait connaissance, puis la petite Sophie Deschryver.

Nous n'en voulons pour preuve que l'offre d'argent faite devant plusieurs personnes, par la mère de l'enfant, qu'on était allé chercher rue des Anges, et qui ne savait de quelle façon remercier le sauveteur.

A chacun son dû.

Mari brutal. — Auguste Dekeysey, charron, 34 ans, rue Pierre-de-Roubaix, n'est pas précisément un mari bien doux pour sa femme. C'est ainsi que dans la nuit de mardi à mercredi, il la jeta du haut en bas de l'escalier. La pauvre femme dut aller demander asile à une voisine, Mme Paul Butz, qui lui prodigua quelques soins, car elle se plaignait de vives douleurs dans tout le corps.

M. le docteur Delannoy, qui l'a visitée, a constaté de graves contusions au côté gauche et à la cuisse; il n'a pu se prononcer sur son état.

Quant à Auguste Dekeysey, M. Paul Butz avait été prévenir du fait les agents de police de garde au 3e arrondissement, et ceux-ci le conduisirent au dépôt.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 80

Petite Mère

TROISIÈME PARTIE

AMOUR DÉFENDU

— Il devrait te mieux dire que j'ai vieilli, que je suis vieille. A trente-cinq ans, Henri, une femme n'est plus jeune; dix ans plus tard elle est déjà vieille. Quand j'aurai quarante-cinq ans, qu'est-ce que je serai? Que restera-t-il de ma jeunesse et de ma beauté? Le souvenir, et encore! Je serai vieille, vieille!

Toi, Henri, tu auras trente-six ans, tu seras en pleine sève de jeunesse, car maintenant, ne t'y trompe pas, tu n'es qu'à l'aurore de la vie. Trente-six ans! c'est, chez l'homme, l'âge de la force, de la puissance, des larges conceptions, des hautes envolées.

Comprends-tu maintenant, mon cher fils, comprends-tu bien pourquoi, le pourrais-je, je ne consentirais pas à river ta jeunesse, si riche de promesse de toutes sortes, à ma vieillesse qui s'approche?

Quoi! moi, j'assombrirais ton avenir si brillant, je briserais ta vie, je te préparerais d'amers et éternels regrets! Mais je serais une misérable, mais je commettrais un crime honteux!

Le jeune homme, devenu très sombre, restait silencieux.

— Henri, poursuivit madame Palmers en changeant de ton et d'attitude, tu ne dois plus émousser tes forces dans des pensées stériles qu'il faut, à tout prix, chasser de ton cerveau. Que ton rêve insensé s'envole, comme toutes les premières illusions! Plus de contemplations et d'extases énervantes! Regarde en haut, vois ce qui est grand et fais un suprême appel à ta virilité.

Je ne sais plus quel moraliste a dit :

« La plus belle victoire est celle que l'on remporte sur soi-même! »

Il a dit encore :

« Vaincre ses passions est un superbe triomphe! »

Une passion est entrée en toi, qu'elle y meure!

Cet amour fatal, cet amour maudit, arrache-le de ton cœur.

— Impossible!

— Ce mot n'appartient qu'aux faibles, qu'à ceux qui doutent de tout et d'eux-mêmes. A l'homme qui veut, qui veut bien, rien n'est impossible; mais pour bien vouloir, il faut une volonté persistante, une énergie indomptable; tu les auras.

— J'ai voulu vaincre mon amour à son début, je n'ai pas pu.

— L'énergie t'a manqué.

— Mon amour est trop fort maintenant pour que je puisse lutter contre lui.

— Je t'aiderai.

— Vous!

— Oui, moi.

— Comment?

— J'irai plus dans le monde afin d'y trouver une belle jeune fille digne de toi.

— Il n'y en a pas! Les jeunes filles les plus belles, les plus charmantes, les plus distinguées, les plus gracieuses me déplaisent et parfois même m'irritent. Pour moi, il n'y a qu'une seule femme au monde, vous, vous!

— Méchant enfant, toujours ta marotte, fit madame Palmers en le menaçant du doigt.

— Laissez-la-moi donc, ma douce folie, et que je meure de mon amour, puisque je ne dois pas en vivre!

— L'amour est un mal comme un autre, Henri, on le guérit.

— L'amour qu'on guérit n'est pas le véritable amour.

— Et qui te dit que le sentiment que tu éprouves est le véritable amour?

— Qui me le dit?

— Oui.

— Tout ce qui vibre en moi!

— Enfant, grand enfant! fit madame Palmers. Allons, laisse-moi faire et j'aurai raison de tout cela. Je la trouverai cette jeune fille aux qualités brillantes qui t'est destinée; c'est elle qui sera le remède à ton mal, elle qui te guérira.

N'aie point cet air incrédule et dédaigneux crois en mon expérience de la vie, et, si tu le veux bien, ma sagesse.

Elle existe quelque part celle que tu es appelé à aimer comme tu crois m'aimer aujourd'hui, celle qui sera la douce compagne de ta vie et qui, avec sa jeunesse, sa beauté, sa grâce, le charme de ses vertus, t'apportera le bonheur sans mélange, les pures félicités, celle enfin qui sera la mère de tes enfants, de tes enfants que moi, grand'mère, j'aimerai comme je t'aime toi-même. Elle existe, cette jeune fille, Henri, elle existe et nous la retrouverons.

— Assez, assez! s'écria-t-il avec une sorte de fureur; ne me parlez plus ainsi, ne me parlez plus jamais d'aucune jeune fille; je les exècre toutes, toutes, entendez-vous? toutes!

Il laissa tomber sa tête dans ses mains et ne pouvant plus se contenir il éclata en sanglots.

Soudain il eut un mouvement brusque, se redressa et le regard sombre, farouche :

— Ah! tenez, dit-il, la vie ne vaut pas la peine qu'on y entre et le meilleur est d'en sortir vite. Ce que j'ai de mieux à faire maintenant, c'est de me loger deux balles dans la tête.

Madame Palmers se sentit traversée par un frisson.

— Malheureux! s'écria-t-elle éperdue, oses-tu bien parler de te tuer?

— La vie m'est à charge, je n'ai plus besoin de vivre, je veux mourir!

— Tu n'a plus besoin de vivre! Mais tu ne penses donc plus à moi qui n'a que toi au monde?

— Vous aurez des amis.

— Rien ne remplace un fils auprès d'une mère. Est-ce que tu veux que je meure, moi, dis! Ah! sache-le bien, Henri, le coup qui te frapperait serait également mortel pour moi.

Les larmes et les sanglots du malheureux redoublèrent. Il se tordait convulsivement les bras, se frappait la poitrine, se déchirait avec ses ongles.

Il représentait bien un de ces désespérés de la vie, vaincu, broyé par la destinée.

Madame Palmers, pleurant aussi, l'avait entouré de ses bras, et lui prodiguait les mots les plus doux, les plus tendres.

— Mon pauvre Henri, disait-elle, est-il possible que tu te laisses envahir ainsi par le découragement. Toi, si fort autrefois, qu'as-tu donc fait de ta vaillance?

Avec son mouchoir elle essuyait les yeux et le visage du jeune homme.

— Pour un peu, elle l'aurait bercé comme un enfant.

Lui poussait des soupirs navrants.

Mais il était touché, touché jusqu'au fond de l'âme, de cette affection si sûre, si dévouée qui n'avait jamais eu un instant de lassitude, de cette sollicitude pleine de tendresse d'une femme qui, à l'heure même qu'il la faisait souffrir, la rendait malheureuse, redevenait sa petite mère, comme au temps de son enfance.

Et il la regardait comme l'enfant regarde sa mère qu'il a mécontentée et dont il attend un sourire en signe de pardon; il la regardait avec cette admiration de l'âme pour tout ce qui est grand, beau, noble, sublime.

Enfin ses larmes cessèrent de couler. Une détente des nerfs s'était opérée. Il se trouvait un peu soulagé.

— Pardon, pardon! murmura-t-il.

— Tiens, dit-elle, en lui mettant un baiser sur le front, le voilà, mon pardon!

— Comme tu es généreuse et grande, dit-il. Ah! tu es vraiment une sainte, comme le disait mon père, et c'est pour cela que je t'aime tant!

— Voyons, dis-moi que tu n'auras plus de vilaines idées dans la tête.

— Mais...

— Et d'abord tu vas me promettre, me jurer que tu ne parleras plus de mettre fin à tes jours.

Il eut un sourire forcé.

— Si tu ne veux pas que je vive dans une inquiétude continuelle, que je sois horriblement tourmentée, jure-moi que tu éloigneras de toi la criminelle pensée du suicide.

— Je vous le promets, je vous le jure.

— C'est bien, mais il me faut encore une promesse.

Il la regarda tristement.

— Je comprends, fit-il, seulement...

— Pas de seulement, pas de mais. Henri; je te demande d'avoir de la volonté, de l'énergie, d'être résolu. Il faut que tu te délivres, comme on se délivre de toute chose mauvaise, de cet amour défendu, insensé, qui trouble ta tranquillité et la mienne et menace si gravement notre bonheur à tous les deux.

— Je ne pourrai pas! s'écria-t-il d'un ton douloureux.

— Tu pourras, si ta résolution domine ta faiblesse et aiguillonne ta volonté. Tu sortiras tous les jours, tu chercheras des distractions; elles te sont nécessaires. Le marquis de Sarcey t'a présenté à ses amis, tous jeunes gens du meilleur monde; les amis de M. Sarcey seront les tiens, tu n'as qu'à en témoigner le désir. Tu assisteras à leurs réunions, tu feras partie de leur cercle. Tu te mêleras à leurs plaisirs; ils te recevront chez eux, tu les recevras chez toi. Tu dois rendre au marquis son déjeuner; c'est une occasion de réunir ici ces jeunes gens qui t'ont fait l'autre jour un si charmant accueil. Eh bien, est-ce entendu?

— Oui, puisque vous le voulez.

— Courage donc, mon cher Henri, courage et laisse agir le temps.

Il soupira.

— Voyons, reprit la jeune femme d'une voix câline, ne vas-tu pas m'appeler de nouveau ta petite mère?

Il l'enveloppa d'un long regard et répondit :

— J'essayerai.

Madame Palmers se leva et sonna.

La femme de chambre parut.

— Mariette, lui dit madame Palmers, veuillez faire dire au cocher de mon fils d'atteler.

Et comme Henri regardait Marcelline avec surprise, elle lui dit :

— Une promenade nous fera du bien à tous les deux : tu vas nous conduire au bois.

Avec une expression de tendresse intraduisible, elle ajouta :

— Va changer de vêtements pendant que moi-même je vais m'habiller, et à tout à l'heure.

XIII

UN VILAIN HOMME

Bien qu'elles ne fussent pas absolument rassurées sur l'avenir, Félicie et ses filles, dans les premiers temps, vécurent tranquilles rue de la Bienfaisance.

Elles travaillaient toutes les trois, et madame Michelin, l'entrepreneur de la rue de la Pépinière, contente de leurs confections, dont on la complimentait au magasin, ne les laissait point manquer d'ouvrage.

Félicie était très économe; il le fallait, on gagnait si peu... Grâce à cette économie de la mère, que les jeunes filles encourageaient, on arrivait à faire quelques petites épargnes par prévoyance des mauvais jours qui pouvaient venir. Enfin tout allait aussi bien que possible.

Excepté le dimanche et quelquefois le soir, quand la mère faisait faire à ses filles une promenade nécessaire à leur santé, Suzanne ne sortait jamais.

C'était Berthe qui se chargeait de porter, rue de la Pépinière, l'ouvrage terminé et qui rapportait le ballot d'étoffe à tailler et à coudre sur les patrons et modèles désignés.

Parfois ils étaient lourds ces ballots; alors le mari de l'entrepreneuse, plein d'attention et de prévenance pour la jeune ouvrière, lui disait :

— Je vais vous porter ça.

Il chargeait le fardeau sur son épaule et allait jusqu'à la rue de la Bienfaisance, escorté par la jeune fille reconnaissante.

Il arrivait aussi que c'était lui, quand l'ouvrage pressait, que les commandes abondaient, qui courait chercher l'ouvrage des trois ouvrières tout en leur portant l'étoffe de nouvelles confections.

Les complaisances de cet homme étaient intéressées, mais il se gardait bien de le laisser soupçonner.

Autant sa femme était active, laborieuse, rangée, autant il était paresseux et débauché. Joueur et ivrogne, il passait la meilleure partie de son temps chez les marchands de vins à boire, à s'enivrer, les cartes à la main.

A suivre. Emile RICHEBOURG.